



Dictionnaire des théâtres du monde

Centres d'action culturelle et

Centre de développement culturel

Établissements pluridisciplinaires de diffusion et de création artistiques et culturelles créés respectivement dans les années 1970 et 1980 selon des principes proches de ceux qui régissent les [Maisons de la culture](#). MC, CAC et CDC forment aujourd'hui un réseau de quelque soixantaine-dix établissements, de « [scènes nationales](#) ».

Après les Maisons de la culture, créées dix ans plus tôt par André Malraux, les Centres d'animation culturelle (appellation originelle des Centres d'action culturelle) forment à partir des années 1970 une deuxième génération d'établissements. Selon le principe, énoncé par le ministre Jacques Duhamel, qu'« il faut des églises autour des cathédrales », les CAC, tout en fonctionnant selon les mêmes principes que les MC, sont, en règle générale, des établissements de dimension plus modeste, dont la mission de création est moins affirmée que celle des MC. Le cadre juridique est là encore associatif, avec une double tutelle, nationale et locale. Si l'État intervient toujours à parité avec les collectivités locales pour la construction des équipements, il a ramené sa participation au fonctionnement à un tiers des financements publics, laissant ainsi une place prépondérante à ses partenaires communaux, départementaux, exceptionnellement régionaux.

Comme les MC, les CAC sont animés par des équipes professionnelles et placés sous la responsabilité artistique et gestionnaire d'un directeur bénéficiant de l'agrément conjoint des collectivités de tutelle. Tout au long des années 1970, tant au sein de l'Association technique pour l'action culturelle ([ATAC](#)) que du Syndicat national des entreprises d'action culturelle ([SYNDEAC](#)), les directeurs de CAC ont mené un travail de réflexion critique sur la mission d'« animation » de leurs établissements et rappelé la nécessité d'une relation vivante à la création artistique. Les associations de gestion se sont regroupées, pour leur part, au sein de l'Union nationale des CAC (UNCAC).

La situation, cependant, s'est progressivement dégradée, tant du point de vue du budget que de celui des missions des établissements et, comme les MC, les CAC sont arrivés exsangues à l'aube des années 1980. En 1982, le doublement du budget de la Culture à l'initiative du premier ministre de Jack Lang et l'action de Dominique Wallon, directeur du développement culturel, ont constitué pour ces établissements des éléments particulièrement positifs : non seulement les nouvelles mesures ont assuré leur redressement financier, mais encore elles ont donné une dimension nouvelle à leur mission, explicitement étendue à la création artistique.

Centres de développement culturel

Cette même période a vu la création d'une troisième génération d'établissements : les Centres de développement culturel (CDC), dont les choix d'implantation répondaient à un souci de rééquilibrage de la carte culturelle. Nés le plus souvent de la transformation d'une structure préexistante (centre culturel communal, office culturel ou socio-culturel), les CDC fonctionnent selon les mêmes principes que les MC et les CAC, à cette différence près que l'aide de l'État, fixée forfaitairement, n'y correspond plus à aucune clé de financement.

Bien que dotés de moyens souvent modestes, les CDC ont su faire preuve d'un dynamisme qui les place parmi les établissements les plus productifs et les plus novateurs. Comme pour les MC, l'avenir des CAC et des CDC s'inscrit dans la perspective d'une réforme générale des institutions artistiques et culturelles, d'une réaffirmation des missions de service public, d'un rapprochement avec le réseau des [centres dramatiques](#) et de la mise en œuvre, dans le cadre de la politique de [décentralisation](#), d'un effort concerté, avec les collectivités territoriales, d'aménagement artistique et culturel du territoire.

Un seul réseau national

Depuis 1990, au-delà des différences de moyens et de financements, la distinction entre Maisons de la culture, Centres d'action culturelle et Centres de développement culturel n'est plus de mise, tous ces établissements étant désormais regroupés au sein d'un réseau unique de « scènes nationales ».

Rédacteur(s)

[J.-P. WURTZ](#)

Édition Bordas 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Institutions et lieux](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : 20ème siècle 21ème siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Malraux (A.) Lang (J.) Wallon (D.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-centres-daction-culturelle>